

Contrat d'Initiative Territoriale (CITE) – 1^{ère} Programmation 2005

Rapporteur : M. Jean-Claude CHEVAILLER, Vice-Président

AVIS		
Commission n°6		Validation du Vice-Président
séance du 26/04/05	favorable	Le 16/05/05
Bureau		
séance du 12/05/05	favorable	

Le contrat CITE de l'Agglomération du Grand Besançon, conclu entre le département du Doubs d'une part et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon d'autre part, fixe les conditions d'intervention du département dans le cadre d'actions globales d'aménagement et de développement lancées par les deux collectivités.

Ce contrat s'appuie sur les axes d'intervention suivants :

Axe 1 : Favoriser la création, le développement ou la mutation qualitative des espaces économiques ainsi que le transfert de technologie,

Axe 2 : L'enseignement supérieur et la recherche

Axe 3 : Contribuer au développement des déplacements intermodaux

Axe 4 : Développer une nouvelle gamme d'équipements dans les domaines des sports, des loisirs, de la culture, du tourisme, de l'éducation et de l'environnement

Axe 5 : Revaloriser des centres et aménager les entrées de la ville et d'agglomération

Axe 6 : Programme d'étude destiné à préparer l'avenir.

I. Les évolutions apportées à la proposition soumise au Bureau du 10 mars

Le Bureau du 10 mars a rendu un avis favorable à la programmation 2005 proposée par la commission 6 du 22 février.

Le comité de pilotage entre le Département, la CAGB, l'Audab et la Ville de Besançon qui a eu lieu le 18 mars 2005 afin d'examiner la programmation CITE Grand Besançon 2005, ainsi que la réunion préparatoire ont apporté d'importantes modifications à cette première proposition. Le comité de pilotage du 18 mars a été notamment l'occasion :

- de retenir uniquement les projets dont le démarrage des travaux est prévu au cours du premier semestre ; une programmation 2005 complémentaire se tiendra à l'automne pour examiner les projets dont la réalisation démarrerait au cours du second semestre ;
- de vérifier l'éligibilité des projets qui n'avaient pas sollicité à ce jour le programme CITE.

Les modifications apportées à la programmation proposée le 10 mars sont les suivantes :

- **6 projets sont reportés à une programmation complémentaire – automne 2005 :**
 - Site propre de la ZAC Hauts du Chazal,
 - Réalisation des 3 premiers itinéraires cyclables d'agglomération,
 - Mise en œuvre de la politique Parcs Relais et Pôles d'échange (TEMIS, CAMPUS),
 - Aménagement de l'entrée Est,
 - Requalification de la friche industrielle des Prés-de-Vaux,
 - Aménagement des versants et des berges à Montfaucon : requalification de la rue de l'Aqueduc.

- 1 projet est reporté en 2006-2007 :
 - Modernisation du Musée des Maisons Comtoises de Nancray.

- 4 projets sont retirés définitivement de la programmation CITE :
 - 2 projets bénéficiant des nouvelles lignes du Département du Doubs dédiées aux opérations de requalification urbaine :
 - ORU Clairs-Soleils,
 - ORU Planoise – Maison de quartier.
 - 2 projets relevant uniquement des aides traditionnelles :
 - Valorisation des sites du Château et du belvédère de Montfaucon,
 - Aménagement d'un terrain de foot synthétique et de vestiaires à Gennes.

- 2 projets sont ajoutés à la programmation CITE 2005 :
 - Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage – aire de la Malcombe,
 - Requalification des espaces extérieurs de St Claude.

- 1 projet a été ajusté aux travaux réellement engagés en 2005 :
 - Aménagement de voiries en terminus de lignes GINKO : Saône et Chaudfontaine.

II. Les nouvelles orientations confirmées par le Département du Doubs (cf annexe 3)

Le comité de pilotage du 18 mars 2005 a également été l'occasion pour le Département du Doubs de confirmer les nouvelles orientations prises, à savoir :

- Le prolongement d'une année du programme portant la contribution du Département du Doubs au CITE à 18 259 046 € pour les 7 années du Contrat 2001-2007,
- La mise en place dès 2005 d'une ligne d'aide spécifique dédiée à la requalification urbaine qui se décompose comme suit :
 - 3€ par habitant et par an pour les opérations de requalification urbaine sous maîtrise d'ouvrage Ville de Besançon ou bailleurs sociaux,
 - 1€ par habitant et par an pour la politique de la Ville, au titre de la cohésion sociale.
- La constitution d'une réserve de performance : le rythme des consommations des enveloppes de certains contrats ne s'étant pas fait au rythme prévu, le Conseil Général du Doubs a jugé nécessaire de mettre en place un dispositif de réserve de performance dès 2005, en fonction d'une évaluation fine pour une redistribution des moyens pour les années 2006 et 2007.

Compte-tenu de l'ensemble des éléments qui précèdent, la contribution du Département du Doubs au programme CITE du Grand Besançon s'élève à 1 427 428 € au titre de 2005.

Pour la CAGB, le montant des subventions au titre de CITE pourrait représenter 6 770 327 € sur la période 2001-2007, dont 220 610 € sur 2005. Ce dernier montant pourrait être majoré lors de la programmation complémentaire envisagée à l'automne 2005.

III. La programmation 2005

Les projets retenus au titre de la programmation 2005 sont les suivants :

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Coût estimatif global (HT)	Engagement 2005	Subvention CITE	Taux
Axe 1 – Favoriser la création, le développement ou la mutation qualitative des espaces économiques					
Réhabilitation de la friche industrielle de Montferrand le Château	CAGB	719 940€	367 500 €	59 893 €	22 %
Réhabilitation de la friche industrielle de Deluz	CAGB	253 560 €		21 177 €	22 %
Sous total axe 1		973 500 €		81 070 €	
Axe 3 – Contribuer au développement des déplacements intermodaux					
Aménagement de voiries et terminus de lignes GINKO	CAGB	280 000 €	80 000 €	32 000 €	40 %
Aménagement des pistes cyclables Rocade Nord Ouest	Ville de Besançon	838 146 €	160 000 €	80 000 €	50 %
Sous total Axe 3		1 118 146 €		112 000 €	
Axe 4 – Développer une nouvelle gamme d'équipements dans les domaines des sports, des loisirs, de la culture, du tourisme, de l'éducation et de l'environnement					
Médiathèque de Planoise	Ville de Besançon	1 620 000 €	822 000 €	300 000 €	36,5 %
Développement autour du plan d'eau d'Osselle un équipement de loisirs multi-activités	Osselle	98 000 €		29 400 €	30 %
Sous total Axe 4		1 718 000 €		329 400 €	
Axe 5 – Renouvellement urbain, revalorisation des centres et aménagements des entrées de ville et d'agglomération					
Aménagement de la Place de la Révolution	Ville de Besançon	4 100 000 €	1 766 469 €	50 000 €	(*)
Requalification des espaces extérieurs de St Claude	Ville de Besançon	418 060 €		125 418 €	30 %
Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage	CAGB	1 205 700 €	537 700 €	107 540 €	20 %
ORU Planoise : maison de quartier	Ville de Besançon	2 508 000 €		450 000 €	18 %
Sous total Axe 5		8 231 760 €		732 958 €	
Participation à l'AUDAB				172 000 €	
Sous total Axe 6				172 000 €	
TOTAL GENERAL		12 041 406 €		1 427 428 €	

(*) Le projet est subventionné au total par le Conseil Général à hauteur de 1 024 844 € soit 25% du coût total.

A la majorité, le Conseil de Communauté :

- **adopte la programmation 2005 du Contrat CITE et autorise M. le Président à solliciter les subventions ou confirmer les demandes de subventions pour les projets retenus pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**
- **autorise l'inscription de leur montant en recettes au budget de l'exercice courant par décisions modificatives à réception des notifications attributives.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 84

Contre : 0

Abstentions : 2